



48^e CONGRÈS MARSEILLE 2-6 JUIN 2014



Luc



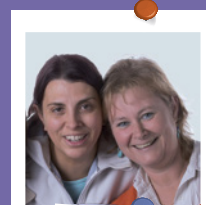
Jacelyne et Annelle



Anne-Maria



Arnaud



Jeanne



Ismael et Sylvie



Jacques, Sylvie et Brigitte

AMENDEMENTS EN DÉBAT

ÉLECTIONS

SOMMAIRE

LE RAPPORT DE LA COMMISSION
DES RÉOLUTIONS

p. 3

LES AMENDEMENTS EN DÉBAT

p. 4

LES AMENDEMENTS CNAS EN DÉBAT

p. 9

L'ÉLECTION DU BUREAU NATIONAL

p. 10

L'ÉLECTION DE LA COMMISSION DE SUIVI
DES CHARTES

p. 13

Cfdt:

48^e CONGRÈS MARSEILLE

2-6 JUIN
2014



Luc



Élodie et Céline



Amel et Youssef

LE RAPPORT DE LA COMMISSION DES RÉOLUTIONS

La Commission des résolutions a examiné les recours au traitement des amendements déposés par les syndicats et UTR.

6 syndicats ont fait appel à la Commission des résolutions pour maintenir leurs amendements. Ainsi, 13 recours ont été examinés.

La Commission des résolutions confirme le rejet de ces amendements. Chaque syndicat va recevoir les motivations de ces refus en rappelant aux syndicats qu'ils avaient seulement la possibilité de maintenir un seul amendement parmi ceux qui lui ont été refusés partiellement ou en totalité.

LES DÉBATS DÉFINITIFS

La liste des débats envisagés publiée le 18 avril comportait 20 débats.

20 syndicats ont confirmé leurs amendements et accepté de les défendre au congrès.

5 syndicats ont retiré leurs amendements et 3 syndicats n'ont pas répondu.

Compte tenu que les 3 syndicats retenus sur le débat N°3 et le syndicat retenu sur le débat N°10 ont retiré leurs amendements, les débats prévus sur « Fiscalité : agir sur la fiscalité de la transmission du patrimoine » (débat N°3) et sur les groupements d'employeurs (débat N°10) sont supprimés.

La liste des débats définitifs comprend donc 18 amendements en débat.

Un seul syndicat a été retenu par débat en recherchant l'équilibre entre les syndicats, les fédérations et les régions.



LES AMENDEMENTS EN DÉBAT

DÉBAT N°1 : INTENSIFICATION DU TRAVAIL ET MOBILITÉ DES SALARIÉS

Le projet fait le constat de l'intensification du travail pour les salariés. Un syndicat souhaite modifier cet article en expliquant que les salariés subissent la mobilité, l'autonomie et son contrôle obligatoires pour rester sur le marché du travail, les envisageant sous un angle exclusivement négatif.

Article	Syndicat	Amendement
1.1.3.3	Chimie Energie Bourgogne	Modifier le début de l'article : Les salariés « sont obligés d'être » à la fois plus mobiles, plus autonomes et plus contrôlés.

DÉBAT N°2 : ÉVOLUTION DU SYNDICALISME MONDIAL ET EUROPÉEN

Dans le cadre de la nouvelle géographie mondiale des inégalités, l'objectif du syndicalisme mondial comme européen est de peser sur les régulations internationales pour plus de solidarité. Un syndicat propose de modifier cet article pour revoir la conception du syndicalisme international qui serait l'émanation des syndicalismes régionaux.

Article	Syndicat	Amendement
1.2.1.1.5	Chimie Energie Champagne Ardennes	Modifier l'article : « Le syndicalisme international doit passer par l'étape d'un syndicalisme européen en lien étroit avec les syndicats nationaux. »

DÉBAT N°3 : POURSUIVRE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Au niveau européen, la crise a montré les limites de la construction européenne en termes de politiques monétaire, économique et sociale tout comme l'insuffisance des régulations transnationales. Un syndicat souhaite ajouter des éléments sur le protectionnisme européen.

Article	Syndicat	Amendement
1.2.2.1	Métallurgie Sud Francilien (SYMÉTAL)	Ajout à la fin de l'article : « qui pose la question du protectionnisme aux frontières de l'Europe pour les échanges commerciaux avec le reste du monde. »

DÉBAT N°4 : LIMITER LA DETTE POUR UNE ACTION PUBLIQUE COHÉRENTE

Dans un objectif de cohérence de l'action publique, le projet rappelle la nécessité d'une mise à plat de la fiscalité. Un syndicat stipule que ce n'est pas seulement l'absence de cette dernière qui prive l'Etat de marge de manœuvre mais également une dette trop importante.

Article	Syndicat	Amendement
1.2.3.1.2	SGEN Nord Pas de Calais	Insérer : « (...) d'ampleur et la politique systématique de déficits publics depuis près de 40 ans, génératrice d'une dette trop importante (...) »

DÉBAT N° 5 : CROISSANCE : QUEL MODÈLE ÉCONOMIQUE NOUS VOULONS ?

Face à l'ambition d'un nouveau modèle économique durable et soutenable, un syndicat évoque le «dogme de la croissance».

Article	Syndicat	Amendement
2.1.0.4	Métallurgie Nord et Est de Seine (SYMNES)	Ajout en fin d'article : « Nous devons aussi nous interroger sur le dogme de la croissance ».

DÉBAT N° 6 : PLACE ET RÔLE DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

L'exigence de nouvelles régulations mondiales intime aux institutions internationales d'être renforcées pour plus d'efficacité. Le G20 avec le L20 et le B20 doivent évoluer pour une meilleure gouvernance mondiale.

Un syndicat s'oppose à cette vision et propose de supprimer la seconde phrase.

Article	Syndicat	Amendement
2.1.1.2	Betor Pub	Supprimer la seconde phrase « Le G20 doit évoluer (...) et des employeurs (Business 20).

DÉBAT N° 7 : MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ET QUALITÉ DE NIVEAU DE VIE

Face au modèle de développement que nous voulons, le projet met en avant le choix de la qualité et d'un haut niveau de vie pour tous autant de gages de performance économique. Un syndicat refuse l'expression « haut niveau de vie ».

Par ailleurs d'autres syndicats ont également soulevé des réticences face à cette formulation à différents endroits de la résolution.

Article	Syndicat	Amendement
2.2.0.5	Service Gironde	Remplacer « haut niveau de vie » par « niveau décent » de vie...



DÉBAT N° 8 : RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Le projet rappelle le rôle majeur de la transition énergétique et écologique pour répondre notamment aux besoins sociaux et sociétaux. Un syndicat propose d'amender cet article en soulevant la question de l'exploitation et la recherche du gaz de schiste.

Article	Syndicat	Amendement
2.2.1.3	Métallurgie Sarthe	Ajouter en fin de paragraphe: « C'est pourquoi l'exploitation et la recherche sur l'extraction des gaz de schiste est un domaine qui devra être évalué. »

DÉBAT N°9 : ARTICULATION DES TEMPS TOUT AU LONG DE LA VIE ET COMPTE SOCIAL PERSONNEL

Le projet formule l'engagement d'une réflexion sur le temps et sur un compte social personnel rattaché à la personne afin d'être acteur de son parcours et de l'articulation des temps de la vie. Un syndicat s'oppose à sa mise en place.

Article	Syndicat	Amendement
2.3.2.1.1.0	Interco Drôme Ardèche	Suppression du 3ème alinéa : « (...) la mise en place d'un droit au temps tout au long de la carrière professionnelle rattaché à la personne(...) »

DÉBAT N°10 : DROIT À LA DÉCONNEXION

Le projet propose d'instaurer un droit à la déconnexion afin de préserver les salariés. Un syndicat y est favorable et souhaite rendre ce droit effectif en engageant la responsabilité des employeurs.

Article	Syndicat	Amendement
2.3.2.1.3.2	Communication Culture Loire Atlantique Vendée	Intégrer après « revendique » : « (...) droit à la déconnexion pour les salariés et une obligation pour les employeurs de déconnecter les salariés » le reste sans changement.

DÉBAT N° 11 : POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Le projet rappelle que la politique de rémunération reconnaît les compétences, l'expérience, la contribution individuelle et collective des salariés. Un syndicat refuse de retenir le critère « individuel ».

Article	Syndicat	Amendement
2.3.3.1.2.3	Services Santé et Services Sociaux Gironde	Suppression du terme « individuelle » : « (...) la contribution collective des salariés. »

DÉBAT N°12 : CRITÈRES DES ACCORDS D'INTÉRESSEMENT

Dans le cadre de la maîtrise des éléments qui constituent la rémunération, le projet propose de retenir également des critères non financiers au sujet de l'intéressement. Un syndicat préconise l'établissement d'un socle commun pour l'ensemble des entreprises composant une chaîne de valeur autour de la participation et de l'intéressement.

Article	Syndicat	Amendement
2.3.3.2.3.5	SPEA Tricastin	Ajouter : « Dans le cadre de la création d'une chaîne de valeurs entre plusieurs entreprises, la CFDT veillera à ce que l'ensemble des salariés bénéficient d'un socle d'intéressement / participation commun. »

DÉBAT N° 13 : OBJECTIFS DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Afin de préparer l'égalité des chances, la politique familiale doit répondre à plusieurs objectifs. Un syndicat s'oppose en particulier à l'objectif d'accès à l'emploi des femmes et propose de supprimer une partie de l'article.

Article	Syndicat	Amendement
2.3.4.1.2	Métallurgie du Nord et l'Est de Seine (SYMNES)	Supprimer les mots « (...) l'accès des femmes à l'emploi de qualité (...) »

DÉBAT N° 14 : AIDE FINANCIÈRE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE POUR LES PLUS MODESTES

Afin d'agir sur le pouvoir d'achat, le projet souhaite que soit mise en place une aide financière (en matière de carburants ou de combustibles) en direction des plus modestes. Un syndicat refuse cette mesure et demande la suppression de l'article.

Article	Syndicat	Amendement
2.3.5.2.3	PSTE Loire Atlantique Vendée	Suppression de l'article

DÉBAT N° 15 : ACTION DES COMITÉS D'ENTREPRISE SUR LE POUVOIR D'ACHAT

Le projet envisage la possibilité pour les comités d'entreprise de proposer des solutions contribuant à l'objectif de réduction des dépenses contraintes, au soutien à la sobriété énergétique des logements, aux modes de transport domicile-travail innovants. Un syndicat s'y oppose et demande la suppression d'article.

Article	Syndicat	Amendement
2.3.5.2.7	Chimie Energie Provence Corse	Suppression de l'article



DÉBAT N° 16 : CONSTRUCTION DES REVENDICATIONS AVEC LES SALARIÉS

Dans le cadre d'une CFTD proche et efficace, le projet suggère que les revendications soient construites à partir du salarié. Un syndicat désapprouve et propose de partir des revendications des seuls adhérents.

Article	Syndicat	Amendement
3.1.1.1.0	Métallurgie Eure	Proposition : « Les revendications CFTD sont élaborées en partant en priorité des adhérents et de leur réalité personnelle (...) »

DÉBAT N°17 : GÉNÉRALISATION DES CORRESPONDANTS DE SECTION

Afin de renforcer les liens avec les élus et les mandatés, le texte propose de généraliser les correspondants de section. Un syndicat s'oppose à cette démarche.

Article	Syndicat	Amendement
3.1.1.2.1.3	SCERAO	Supprimer à la fin de l'article : « Elle devra être généralisée. »

DÉBAT N° 18 : EXPÉRIMENTER UNE ADHÉSION SPÉCIFIQUE POUR LES JEUNES

En matière de développement, le projet propose d'expérimenter une adhésion spécifique pour les jeunes salariés. Un syndicat demande la suppression de l'article.

Article	Syndicat	Amendement
3.1.2.3.2	Services Haute Savoie	Suppression de l'article

SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CNAS

Aucun recours n'a été effectué par les syndicats.

LES AMENDEMENTS CNAS EN DÉBAT

DÉBAT N°1 : FORMATION DES DÉFENSEURS SYNDICAUX

Le projet propose de créer une aide à la constitution des dossiers juridiques (3.1). Il donne également mandat au CNC pour adapter les aides financières en tenant compte de la stratégie judiciaire et de la place que les défenseurs syndicaux y auront. Plusieurs syndicats ont proposé des amendements portant sur la formation des défenseurs syndicaux (à différents endroits de la partie 3).

Article	Syndicat	Amendement
3.1	S3C Bretagne	Compléter ainsi l'article : Création d'une aide à la constitution des dossiers juridiques « et au financement de la formation juridique des défenseurs syndicaux »
3.4		En cas d'adoption de l'amendement, en cohérence, l'article 3.4 sera complété ainsi : « Le Conseil national confédéral a mandat d'adapter les aides financières, en fonction de l'évaluation de la mise en œuvre de ces décisions, de la stratégie judiciaire choisie, de la place que les défenseurs syndicaux agréés y auront, et de leurs besoins en termes de formation et d'information ».

DÉBAT N°2 : RÉFÉRENCES TARIFAIRES

Le projet propose la mise en place de deux références tarifaires pour tenir compte des coûts de procédure supérieurs à la moyenne constatés dans certaines régions. Un syndicat refuse cette évolution en demandant le maintien d'une seule référence.

Article	Syndicat	Amendement
3.2	Services des Alpes du Sud	Remplacer l'article par : « Evolution des références tarifaires. Le CNC étudiera tous les ans, sur proposition du comité de gestion, le montant du forfait défenseur et les références tarifaires nationales. Ces références nationales tiendront compte de l'étape de la procédure juridique et la juridiction saisie. »



L'ÉLECTION DU BUREAU NATIONAL

LES CANDIDATURES AU BUREAU NATIONAL

Le Bureau national est composé de 4 catégories.

La liste des candidats dans les 1^{ère} et 2^{ème} catégories (fédérations et Uri) est établie dans l'ordre de classement résultant du vote du Conseil national confédéral des 14 et 15 mai 2014.

La 3^{ème} catégorie est composée des candidats choisis par le Bureau national sortant pour devenir membres de la future Commission exécutive. La liste a été adoptée lors de la session du Bureau national du 12 mars 2014.

La 4^{ème} catégorie est composée d'un représentant de l'Union confédérale des cadres qui a droit statutairement à un siège.

1^{ÈRE} CATÉGORIE : CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR LES FÉDÉRATIONS

Nom / Prénom	Organisation	Âge	Profession	Fonction syndicale	Présence au BN pour les sortants	Voix au CN de mai
CANIEUX Nathalie	Santé Sociaux	54	Technicienne admin. supérieure	Secrétaire générale	31/34	1935
ESCH Marie-Odile	Interco	57	Attachée territoriale	Secrétaire générale	29/34	1935
JUMEL Brigitte	SGEN	61	Directrice établissement	Secrétaire générale	33/34	1935
LE CALONNEC Claire	Interco	56	Attachée territoriale	Secrétaire nationale		1935
MORIN Sophie	FEAE	50	Ingénieure	Secrétaire générale adjte.		1935
PORTIER Philippe	FGMM	49	Technicien	Secrétaire national		1920
RENUCCI Jean- François	Chimie Énergie	52	Cadre EDF	Secrétaire général	31/34	1920
SEVE Frédéric	SGEN	47	Professeur	Secrétaire général	12/13	1920
MASSARD Patrick	FGA	46	Ouvrier de fabrication	Secrétaire général	32/34	1884
GARCIA Martial	PSTE	55	Cadre Sécurité sociale	Secrétaire général	32/34	1863
PORTAL Rui	FNCB	40	Menuisier	Secrétaire général	28/34	1853
DESBORDES Gilles	Services	49	Comptable	Secrétaire général	34/34	1771
MILAN André	FGTE	55	Cadre commercial SNCF	Secrétaire général	31/34	1507
BERAUD Yvan	F3C	50	Informaticien	Secrétaire général	21/21	1468
MATTHIEU Luc	Banques et Assurances	54	Employé de banque	Secrétaire général		1309

2^{ÈME} CATÉGORIE : CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR LES URI

Nom / Prénom	Organisation	Âge	Profession	Fonction syndicale	Présence au BN pour les sortants	Voix au CN de mai
AUBRY FRELIN Dominique	Franche Comté	57	Directeur territorial	Membre bureau Uri	6/7	1936
BARON Louis	Bretagne	54	Employé de coopérative	Secrétaire général	34/34	1936
BESNAULT Marc	Aquitaine	48	Attaché commercial	Secrétaire général	28/28	1936
CATTO Pascal	Nord pas De Calais	45	Salarié transports fonds	Secrétaire général	34/34	1936
DELHOMME Chantal	Bourgogne	58	Infirmière	Secrétaire générale adjointe	13/16	1936
DUPONT Jérôme	Champagne Ardennes	35	Facteur qualité	Secrétaire général		1936
GATTI Alain	Lorraine	56	Professeur des écoles	Secrétaire général	34/34	1936
GIES Sabine	Alsace	47	Cadre Poste	Secrétaire générale	26/26	1936
LE GAC Elisabeth	Rhône Alpes	51	Infirmière	Secrétaire générale	34/34	1936
LENGRAND Philippe	Ile de France	51	Cadre bancaire	Secrétaire général	8/8	1936
MARTIN Grégory	Midi Pyrénées	41	Agent Ministère des affaires sociales	Secrétaire général		1936
MERCIER Isabelle	Pays de Loire	46	Éducatrice jeunes enfants	Secrétaire générale		1936
PELLIOTIERI Charles	Provence Côte d'Azur	53	Agent SNCF	Secrétaire général	34/34	1936
PLANQUOIS Katia	Haute Normandie	54	Agent administratif	Secrétaire générale	19/19	1936



3^{ÈME} CATÉGORIE : CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR LE BUREAU NATIONAL SORTANT

Nom / Prénom	Âge	Profession	Fonction syndicale
BERGER Laurent	45	Conseiller en insertion professionnelle	Secrétaire général
CABANAL Jocelyne	49	Ingénieure spécialisée en transferts de technologie	Secrétaire régionale de l'Union régionale Bretagne
CADART Thierry	53	Professeur de mathématiques	Secrétaire national
DESCACQ Véronique	52	Responsable d'agence bancaire	Secrétaire générale adjointe
GARNIER Hervé	55	Salarié d'exploitation agricole	Secrétaire national
LEON Marylise	37	Responsable Sécurité et environnement	Secrétaire fédérale de la Fédération Chimie Énergie
MALYS Jean Louis	58	Sidérurgiste	Secrétaire national
MININ Inès	33	Assistante commerciale	Secrétaire confédérale
RICORDEAU Yvan	43	Technicien de Sécurité sociale, téléconseiller	Secrétaire général Uri Pays de Loire
SEGUIN Marie-Andrée	58	Responsable d'un atelier de fabrication d'articles de maroquinerie de luxe	Secrétaire nationale

4^{ÈME} CATÉGORIE : CANDIDAT PRÉSENTÉ PAR L'UCC

Nom / Prénom	Âge	Profession	Fonction syndicale
BOUCHET Jean Paul	58	Informaticien	Secrétaire général de l'UCC

LES RÈGLES À RESPECTER POUR ÉTABLIR SON BULLETIN DE VOTE

Le congrès confédéral procède à un scrutin global pour l'élection du Bureau national. Cette disposition de l'article 37 du règlement intérieur de la Confédération a les conséquences suivantes :

Le bulletin de vote comporte les 4 catégories fédérations, Uri, Candidats présentés par le Bureau national sortant (future CE) et l'UCC.

Une anomalie ou non respect des règles dans l'une des catégories entraîne l'annulation complète du bulletin.

COMBIEN DE NOMS DOIVENT COMPORTER LE BULLETIN DE VOTE ?

1. Pour chacun des 1^{ère} et 2^{ème} catégories (candidatures des fédérations et Uri) selon l'article 37 du règlement intérieur de la Confédération, les bulletins de vote déposés dans l'urne devront comporter, lorsque le nombre de candidatures femmes est supérieur ou égal à 5

- au minimum 11 noms dont au moins 4 femmes
- au maximum 14 noms dont au moins 5 femmes
- en cas de vote pour 12 ou 13 noms, au moins 4 femmes.

2. Dans la 3^{ème} catégorie (candidats présentés par le Bureau national sortant) le bulletin devra comporter au maximum 10 noms. Il n'y a pas de minimum.

3. Dans la 4^{ème} catégorie (UCC) le bulletin devra comporter au maximum 1 nom.

« Seuls les bulletins comportant les noms des candidats régulièrement déposés seront pris en considération ».

Selon cette disposition du règlement intérieur de la Confédération, sera déclaré nul un bulletin qui comporterait pour l'une ou l'autre des catégories, un nom autre que ceux des candidats figurant sur le bulletin de vote. En résumé, pour être valable, un bulletin ne doit comporter aucune mention manuscrite autre que la nature des noms, en respectant les minimum et maximum prévus pour chacune des catégories ainsi que les règles concernant la mixité.

Sont déclarés élus

Selon l'article 19 des statuts et 37 du règlement intérieur confédéral, dans chacune des 1^{ère} et 2^{ème} catégories, il doit y avoir au plus 9 hommes et au moins 5 femmes provenant d'au moins 10 organisations distinctes et recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés.

Parmi les 14 candidat(e)s ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, seront déclarés élus les 14 candidat(e)s ayant obtenu le plus grand nombre de voix s'ils répondent à ces critères.

Si dans les 14 candidat(e)s ayant obtenu le plus grand nombre de voix ces critères ne sont pas remplis, seront déclarés élus parmi les candidat(e)s ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés les 5 premières femmes et jusqu'à concurrence d'au moins 10 organisations, dans leur ordre de classement les 9 autres candidats.

L'ÉLECTION DE LA COMMISSION DE SUIVI DES CHARTES

Le Bureau national propose à l'élection par le congrès la liste des candidats ci-dessous.

Cette liste répond aux critères de taille des syndicats, d'origine ainsi que des différentes dispositions prévues à l'article 12.3 de la charte de la cotisation syndicale et 2.3 de la charte des informations nominatives des adhérents.

Le nombre de postes à pourvoir est de 2 dans le collège des fédérations, de 2 dans le collège des Uri et de 6 dans le collège des syndicats.

LA LISTE DES CANDIDATS

Collège des fédérations

- Pascal Bally - Fédération des Transports et de l'Équipement.
- Chantal VANDELLE - Fédération Santé Sociaux

Collège des Uri

- Stéphane BONNETAIN - Midi Pyrénées
- Véronique ESTEVENET - Poitou Charente

Collège des syndicats

- Joëlle BARBIEUX - Syndicat des Personnel des Banques et Sociétés Financières Métropole Lilloise (plus de 500, privé)
- Bruno CERTA - Syndicat CFDT des Services des Alpes Maritimes (plus de 500, privé)
- Géraldine CORNETTE - Syndicat S3C Télécoms Prestataires IDF (plus de 500, mixte)
- Vincent FARGE - Syndicat CFDT Défense Limousin (moins de 500, public)
- Sylvie TIKI - Syndicat Métallurgie de la Côte d'Or (plus de 500, privé)
- Jocelyne WIART-AUDOUARD - UTR CFDT de la Sarthe (moins de 500)

SECRÉTARIAT DU CONGRÈS

mail : congres2014@cfdt.fr
tél. : 01 42 03 80 21

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

mail : secgeneral@cfdt.fr
tél. : 01 42 03 80 16

CONFÉDÉRATION CFDT

4, bd de la Villette - 75019 PARIS
tél. : 01 42 03 80 00

Création et réalisation : CFDT - Service Information Communication.
Tous droits réservés. Mai 2014.

Imprimé en France par SIEP (77590 Bois-le-Roi) sur du papier fabriqué en France associant 60 % minimum de fibres recyclées à des fibres vierges certifiées FSC issues de forêts gérées durablement (fsc.org).

 **IMPRIM'VERT®**

